

THEME 3 : STRATIFICATION SOCIALE ET INEGALITES (5)

Document 1

Des différences aux inégalités

Entre deux individus dont l'un a des cheveux blancs et l'autre des cheveux noirs, il y a une différence mais pas, toutes choses égales par ailleurs, une inégalité. En revanche, ces différences deviennent des inégalités lorsqu'elles sont traduites en termes d'avantages et de désavantages. Si être brun permet d'accéder à des biens refusés à un individu aux cheveux noirs, la différence devient une inégalité.

Mais cette inégalité individuelle ne devient une inégalité sociale que si l'infériorité ou la supériorité est partagée par des personnes aux caracté-

ristiques sociales identiques. Ainsi, toute différence individuelle ne peut être utilisée comme critère pour mettre en évidence des inégalités sociales. Pour qu'il y ait des inégalités sociales, il faut donc qu'existent des ressources socialement valorisées, caractérisées par leur rareté et inégalement réparties entre individus. Dans ce cas, les individus peuvent être hiérarchisés sur une échelle traduisant leur inégal accès aux ressources valorisées dans la société. ■

P. Bonnewitz, *Classes sociales et inégalités*, Bréal, 2004.

- 1 – Que sont différence et inégalité. Qu'est-ce qu'une inégalité sociale ?
- 2 – Donner des exemples de « ressources socialement valorisées ».
- 3 – Comment nos sociétés sont-elles hiérarchisées ?

Document 2

Le système protecteur français ouvre une ère nouvelle de stabilité et de sécurité pour des millions de travailleurs. La Sécurité sociale fait disparaître l'incertitude des lendemains.

Par ailleurs, l'État-providence français s'est constitué dans un contexte historique particulier auquel il reste identifié. Il s'est édifié durant la période de forte croissance économique (+ 5 % du PNB/an) de l'après-guerre (1950-1975). Cette période, outre par une croissance régulière du pouvoir d'achat et l'accès à la société de consommation (voiture, réfrigérateur, télévision...), se caractérise aussi par une sorte de garantie de l'emploi. Non seulement le chômage demeure à un niveau très faible (1,7 % en 1968), mais la France souffre en permanence d'une pénurie de main-d'œuvre.

La croissance économique est accompagnée d'une croyance généralisée dans

la mobilité sociale ascendante. La société française croit dans les vertus sociales du travail à l'école. Au fur et à mesure du développement, la croissance économique va de pair avec l'amélioration du social. Le thème fort de la période est le « partage des fruits de la croissance ». En 1970, le remplacement du SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) par le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) traduit un changement de perspective. Le SMIG relevait d'une logique de pouvoir d'achat minimal, le SMIC vise explicitement à la réduction des inégalités de salaire.

Les transferts sociaux représentent une part importante et croissante des ménages français. L'État « social-keynésien » s'efforce tout à la fois de promouvoir la croissance économique, de surmonter les oppositions

sociales et d'assurer la Sécurité sociale. L'ensemble conduit à la naissance d'une vaste société salariale allant des ouvriers aux cadres supérieurs – certes les modes de vie les distinguent encore, mais beaucoup moins qu'autrefois – et qui partagent la sécurité du statut de l'emploi et la même confiance dans l'avenir.

François-Xavier MERRIEN, *Cahiers français*, n° 314, mai-juin 2003.

Part du décile supérieur dans le revenu total en France en 1900-1910 et de 1919 à 2004



Source : D'après Thomas PIKETTY, *Les hauts revenus en France au XX^e siècle*, Grasset, 2001.

- 1 – Exprimez le chiffre de 1900.
- 2 – Quelles grandes tendances se dégagent de ce graphique ?
- 3 – La courbe de Kuznets est-elle confirmée ?
- 4 – Quelles inégalités se sont réduites au cours des Trente Glorieuses ?
- 5 – Une croissance forte peut s'accompagner d'une réduction des inégalités. À quelles conditions ?

Salarié et sans domicile fixe (SDF)

Plus que quelques jours : la première paye, un toit, à manger. Un toit faut pas rêver, une petite chambre d'hôtel de temps en temps. [...] Anthony [...] démarre une carrière de boulanger dans le dix-neuvième arrondissement de Paris. La farine finit par lui brûler les mains, les bras. Un jour, le patron, « sans faire gaffe », pousse violemment un chariot et lui écrase trois doigts de pied. [...] En septembre, il n'a pas pu faire autrement, il a donné ses économies (3 050 euros) à ses parents, au chômage en fin de droits. Il a débarqué à Paris le

mois suivant avec un emploi, mais sans un sou. Pierre, son oncle, habite en grande banlieue. [...] De toute façon, l'oncle effectue une mission d'intérimaire en travaux publics à l'extérieur de la capitale. Il est parti sans lui donner la clé. L'obsession quotidienne d'Anthony est de trouver une cage d'escalier « tranquille » pour dormir à l'abri du froid. Aux beaux jours, il y avait les squares. Maintenant... Le matin, au boulot, il se gave de pain, de croissants. Il tient comme ça toute la journée. [...] Quelques jours encore : la première paye. Anthony a envie

de dormir. Il sait que son cas n'est pas isolé : une étude de l'INSEE indique que 30 % des SDF ont un emploi. ■

D. Le Guilledoux, « À la rencontre de la France précaire », dans *Le Monde*, 31 octobre 2003.

1 – Quels signes montrent qu'Anthony est un travailleur pauvre ? Comment un salarié peut-il être SDF ?
2 – Pourquoi parle-t-on ici de nouvelles inégalités ? Quelles en sont les origines ?

Des facteurs récurrents d'inégalités

La montée du chômage a nourri et aggravé les processus d'exclusion du fait de l'articulation étroite de notre système de protection sociale autour de l'emploi et du statut salarial. [...] Pour les générations nées à la fin des années 1960, 21 % des enfants de professeur ou d'ingénieur finissent diplômés d'une grande école contre moins de 1 % des enfants d'ouvrier. [...] Le système scolaire dans son ensemble a continué de fonctionner comme un filtre social, structuré qu'il est par l'élitisme de ses filières supérieures. [...] Les différences de résultats entre enfants appa-

raissent toujours aussi tôt dans le cursus scolaire, seul s'est déplacé le moment du cursus où ces différences de résultats sont sanctionnées par des différences d'orientation et de diplôme. [...] 20 % environ des adolescents grandissent dans des logements surpeuplés. Cette proportion n'a pas varié depuis plus de dix ans, alors pourtant que vivre dans un logement surpeuplé augmente de plus de 50 % le risque d'échec scolaire. Sans compter que les enfants et les adolescents en situation de précarité sont concentrés dans les mêmes quartiers où se développe par capillarité

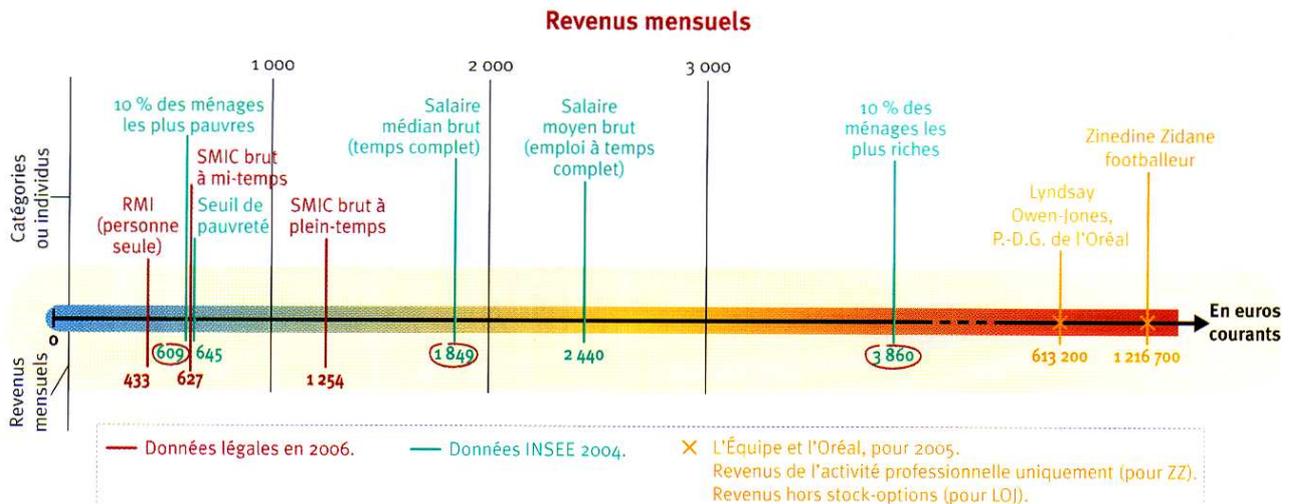
sociale une culture de l'échec qui en elle-même affecte tous les enfants. ■

J. Bensaïd, D. Cohen, É. Maurin, O. Mongin. « Les nouvelles inégalités », dans *Esprit*, février 2004.

3 – Expliquez la phrase soulignée.
4 – En quoi l'école et l'habitat jouent-ils un rôle déterminant dans l'évolution des inégalités ?

Document 4

L'éventail des salaires en France



Pourcentage de ménages	Seuil inférieur du quantile (en milliers d'euros)	En % du patrimoine total des ménages
1	1 270	13
10	382	46
50	99	93

Lecture : 1 % des ménages ont un patrimoine brut total supérieur à 1,27 million d'euros. Leur patrimoine représente 13 % du patrimoine brut total des ménages. N.B. : le patrimoine se limite ici au patrimoine matériel, négociable et transmissible, hors biens durables, bijoux et objets d'art. Le patrimoine est brut, c'est-à-dire que l'endettement éventuel n'est pas déduit.

Source : INSEE. Enquête « Patrimoine », 2004.

1 – Donnez du sens aux données entourées dans les 2 documents.
2 – Différenciez salaire médian et salaire moyen.
3 – Calculez l'écart interdécile.
4 – Pourquoi les inégalités de patrimoine sont-elles plus marquées que celles du revenu ?

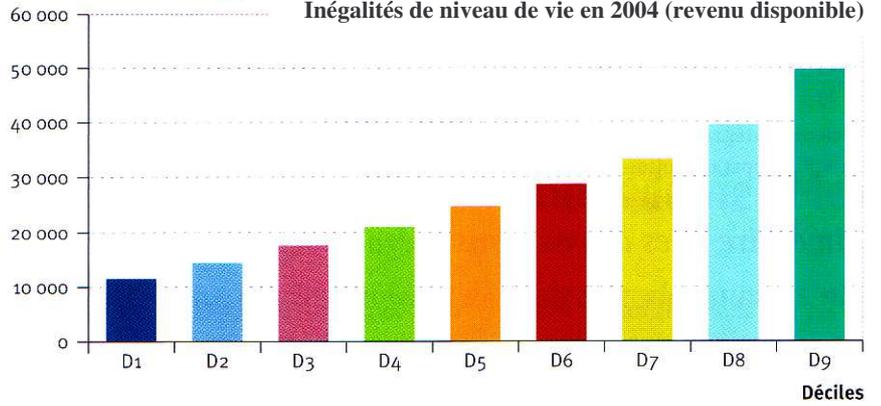
5 – Donnez la signification de la donnée du décile 5.

6 – Pourquoi est-il plus pertinent de mesurer le niveau de vie par la prise en compte du revenu disponible.

7 – Pourquoi mesurer le niveau de vie par UC (unité de consommation) ?

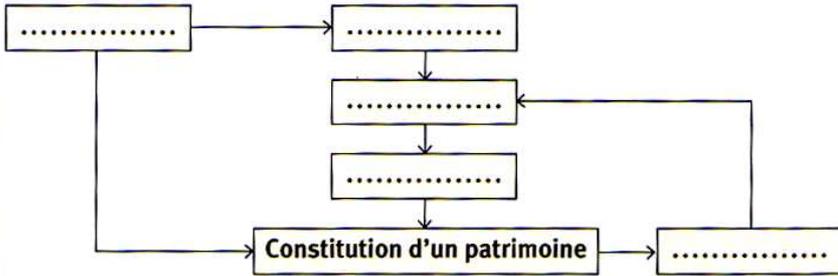
En euros constants de 2004

Inégalités de niveau de vie en 2004 (revenu disponible)



Champ : Individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE-DGI, Enquêtes « Revenus fiscaux » de 1996 à 2004.



8 – Complétez le schéma à partir des termes suivants : *emploi stable et qualifié, revenus du patrimoine, épargne, origine sociale favorisée, revenu élevé.*

Document 5

Nombre de livres lus au cours de l'année selon la catégorie socio-professionnelle

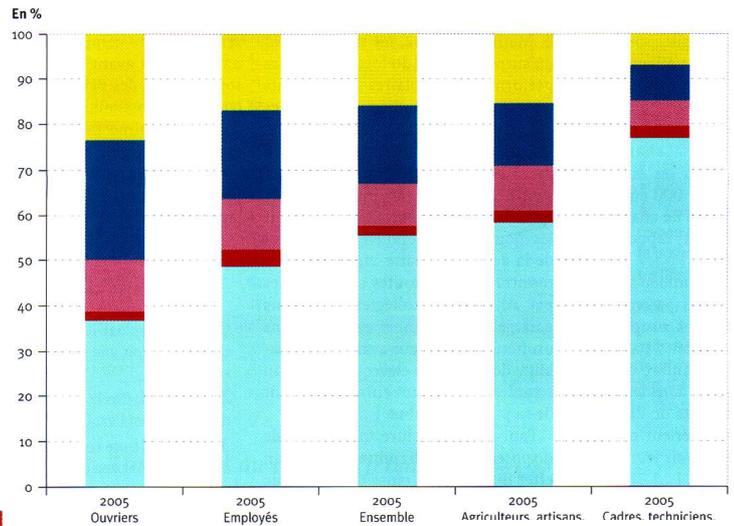
En %	Aucun livre	Un à quatre livres	Cinq à douze livres	Plus de douze livres	Ensemble
Agriculteurs exploitants	56	22	12	10	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	44	19	19	18	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9	16	35	41	100
Professions intermédiaires	19	22	28	31	100
Employés	31	25	24	20	100
Ouvriers	49	24	14	13	100
Inactifs non retraités ¹	44	20	20	17	100
Étudiants, élèves	20	29	28	22	100
Total	31	23	23	22	100

1. Les retraités sont classés dans leur ancienne catégorie d'activité.

Source : INSEE, Enquête « Participation culturelle et sportive », mai 2000

En %	Ensemble des ménages	Ménages du 1 ^{er} décile ¹ de niveau de vie	Autres ménages
Le bruit au domicile est gênant			
Souvent	25	32	25
De temps en temps	24	25	24
Rarement ou jamais	51	43	51
La pollution au domicile est gênante			
Très	11	14	11
Moyennement	14	12	14
Pas du tout	75	74	75
Des actes de vandalisme se produisent			
Souvent	17	26	16
De temps en temps	22	20	22
Rarement ou jamais	57	49	58
Ne sait pas	4	5	4

Diplômes des jeunes de 20 à 24 ans en fonction du milieu social



Source : INSEE, Enquête « Emploi », 2005.

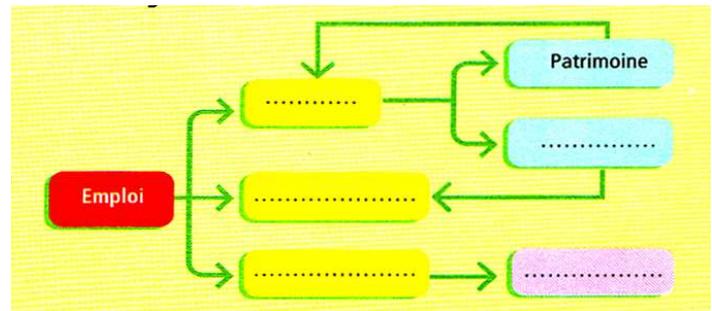
A l'aide de ces 3 documents, quels sont les constats que l'on peut établir ?

Ainsi les inégalités de revenu disponible engendrent des inégalités de patrimoine ; inversement, ces dernières contribuent aux premières par le biais des revenus patrimoniaux ; de même, les inégalités de conditions de travail engendrent des inégalités face à la maladie et à la mort ; et les inégalités face au logement contribuent aux inégalités face à la santé et à l'école. Ou encore les inégalités de situation des parents dans la division sociale du travail engendrent chez leurs enfants des dispositions et des capacités diverses

face à la formation scolaire, qui se traduiront par des résultats scolaires inégaux, débouchant sur des qualifications professionnelles inégales et des insertions inégales dans la division du travail. Mais il faut aller plus loin, et comprendre ce que ces exemples suggèrent : les inégalités forment système. C'est à dire qu'elles s'engendrent les unes les autres ; elles constituent un processus cumulatif, au terme duquel les privilèges s'accumulent à l'un des pôles de l'échelle sociale tandis qu'à l'autre pôle se multiplient les handi-

caps ; et, elles tendent à se reproduire dans le cours des générations. ■

A. Bihl et R. Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*. Syros, 1999.



1 – Expliquez la phrase soulignée. Quel est semble-t-il le point de départ des inégalités ? Quelles en sont les conséquences ?

2 – Complétez le schéma avec les termes suivants : *santé, consommation, revenu, prestige social, conditions de travail*

La profession : un indicateur imparfait de la hiérarchie sociale

Document 7

Les tableaux de mobilité sociale résultent du croisement de deux variables la profession de l'enquêté et celle du père, la comparaison permettant de déterminer le taux et le sens de la mobilité. Méthode [...] fondée sur trois postulats : la profession est un indicateur adéquat de la position sociale, cette position sociale s'intègre dans une hiérarchie unique, cette hiérarchie sociale est stable dans le temps. Trois postulats qui ne correspondent que *grosso modo* à la réalité. Sans doute la position sociale est-elle essentiellement déterminée par la situation professionnelle mais elle peut, à professions identiques, varier en fonction du

revenu, du niveau culturel, du patrimoine, de la naissance même (les titres nobiliaires¹ n'ont pas par exemple perdu toute valeur sociale). La position sociale du père elle-même n'exprime qu'imparfaitement la situation sociale d'origine, d'autres variables devraient être prises en compte (situation de la mère, des grands-parents, lieu du domicile...). [...]

L'unicité de la hiérarchie sociale est une autre simplification du réel : au sein des sociétés occidentales, les différentes échelles (du savoir, du prestige, de la richesse, du pouvoir...) ne correspondent qu'imparfaitement. [...] L'instituteur de 1970 ne jouit pas

de la même considération que celui de 1920. ■

P. Bénétou, « Quelques considérations sur la mobilité sociale en France », dans *Revue française de sociologie*, octobre-décembre 1975.

1. Qui se rapportent à la noblesse.

1 – Quelles sont les 3 limites présentées dans le 1^{er} document ?

2 – De même, quelle faiblesses sont mises en avant par le 2^{ème} document ?

Les tables de mobilité : un champ restreint

La nomenclature PCS-2003 comporte quatre niveaux emboîtés : le niveau le plus fin contient 497 professions, les niveaux intermédiaires 42 et 24 catégories socioprofessionnelles. Enfin au niveau le plus agrégé on trouve 8 groupes socioprofessionnels (GSP), dont 6 pour les actifs. Selon le niveau de précision de l'enquête les flux de mobilité seront plus ou moins repérables ; ainsi, un fils de contre-maître (CSP 48) devenu membre du clergé (CSP 44) est mobile au niveau des CSP, en revanche père et fils appartiennent tous deux aux « professions intermédiaires » (GSP 4).

L'enquête Formation qualification professionnelle (FQP) prend en compte une population d'un peu plus de 7 millions d'hommes... et les femmes ? Les forts taux d'inactivité des femmes durant l'après-guerre rendent difficilement interprétables les comparaisons entre mère et fille, mais compte tenu de l'augmentation soutenue du taux d'activité des femmes au début des années 1960, il est probable que le genre ne sera plus discriminant en matière de tables de mobilité, d'autant que le protocole d'enquête FQP invite à interroger deux personnes par ménage.

Même si le « modèle » de la famille de deux enfants semble se généraliser, les GSP les plus féconds sont aussi ceux qui sont en voie de réduction (certains agriculteurs exploitants, ouvriers). Cette différenciation des taux de fécondité n'est-elle pas alors source mécanique de « mobilité structurelle » ? Enfin, les CSP reposaient dès leur origine sur une « certaine homogénéité sociale » ; aujourd'hui les différences, ne serait-ce qu'en terme de revenus, entre une large frange des ouvriers et des employés, s'estompent. ■

Document 8

Des filières scolaires au recrutement social différent

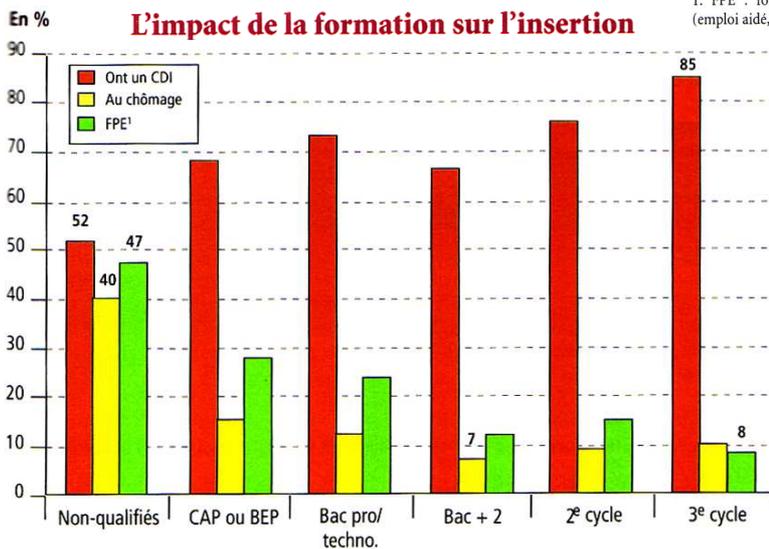
Répartition par catégorie sociale des élèves de 6 ^e en 1996 et des bacheliers en 2002 (%)					
	% en 6 ^e	Tous Bacs	Bac pro	Bac techno	Bac général
Agriculteurs	2,3	3,3	5,0	3,5	2,7
Artisans, commerçants	7,4	9,1	9,3	9,3	8,9
Cadres, prof. intellectuelles sup.	13,8	24,0	8,2	14,3	34,8
Professions intermédiaires	15,6	17,5	12,4	17,9	19,2
Employés	16,4	16,3	17,7	19,0	14,5
Ouvriers	31,0	18,2	26,2	23,7	12,4
Retraités	1,1	2,6	4,2	2,8	1,9
Sans activité professionnelle	10,8	5,3	6,8	6,6	3,8
Indéterminé	1,7	3,7	10,2	2,9	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Les élèves de 6^e peuvent être considérés comme une bonne approximation de la population de référence dans la mesure où pratiquement tous les élèves sont admis au collège.

Source : Éducation nationale.

Pourquoi parler ici de démocratisation ségrégative ?

Document 9



1. FPE : formes particulières d'emploi (emploi aidé, intérim, temps partiel).

D'après *Bref*, n° 222, CEREQ, septembre 2005.

N.B. : les pourcentages représentent la situation, au bout de trois ans de vie active, de jeunes diplômés ayant quitté le système éducatif en 2001.

En quoi ce document prolonge-t-il le document du livre P 172 n°15 ?

Document 10

École et reproduction sociale

Pour que soient favorisés les plus favorisés et défavorisés les plus défavorisés, il faut et il suffit que l'école ignore dans le contenu de l'enseignement transmis, dans les méthodes et les techniques de transmission et dans les critères de jugement, les inégalités culturelles entre les enfants des différentes classes sociales : autrement dit, en traitant tous les enseignés, si inégaux soient-ils en fait, comme égaux en droits et en devoirs, le système scolaire est conduit à donner en fait sa sanction aux inégalités initiales devant la culture. En outre, le système scolaire tend à accorder un avantage supplémentaire aux enfants des milieux les plus favorisés parce que le système de valeurs implicites qu'il suppose et qu'il véhicule, les traditions pédagogiques qu'il perpétue et même le contenu et la forme de

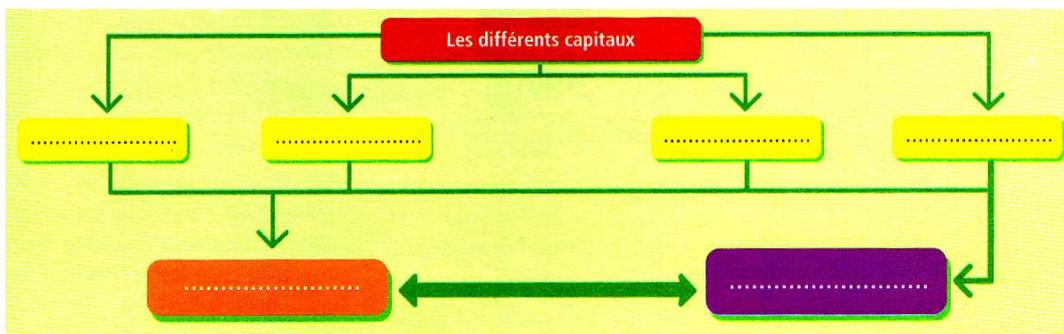
la culture qu'il transmet et qu'il exige sont en affinité avec les valeurs, les traditions et la culture des classes les plus favorisées.

Pour aller du plus manifeste au plus caché, il faut rappeler d'abord que la culture que transmet le système d'enseignement et la langue dans laquelle il effectue cette transmission sont très inégalement éloignés de la « culture » [...] et de la langue des différentes classes sociales. Plus précisément, il serait facile de montrer que l'enseignement, et tout particulièrement l'enseignement des lettres, s'adresse (objectivement) de façon privilégiée à des enfants issus de la classe cultivée en ce qu'il véhicule des significations au second degré, se donnant pour acquis tout un trésor d'expériences au premier degré, lectures, spectacles,

voyages. Il faudrait montrer aussi que les savoirs et les techniques que transmet le système scolaire et l'esprit dans lequel il les transmet sont solidaires de valeurs sociales qui ne sont autres que celles de la classe cultivée. ■

P. Bourdieu, « La transmission de l'héritage culturel », dans Darras, *Le partage des bénéfices*, Minuit, 1966.

En complément du document 21 P 63 dans le livre



Complétez le schéma ci-contre à l'aide des termes suivants : *capital économique, position sociale, capital symbolique (prestige social), réussite scolaire, capital culturel, capital social*.

Document 11 L'égalité des droits, fondement de la citoyenneté

Le principe de la citoyenneté, c'est d'affirmer l'égalité des droits civils, juridiques et politiques de toutes les personnes, quels que soient, par ailleurs, leurs fidélités communautaires et leurs choix existentiels ; c'est de respecter les fidélités communautaires, laissées à la liberté de chacun dans l'ordre du privé. Mais c'est aussi d'affirmer que, par-delà ses références à des communautés diverses, l'individu peut dépasser ses enracinements particuliers, légitimes s'ils ne sont pas contraires à la liberté et à l'égalité de tous les individus, pour entrer en communication avec les autres, grâce à ce paradoxe qu'est la

communauté des citoyens. Là, dans cet espace abstrait qu'est l'espace public, catholiques, protestants, juifs, musulmans, agnostiques ou athées, ouvriers, employés ou entrepreneurs, hommes et femmes, jeunes et vieux, disposent des droits égaux des citoyens et peuvent dépasser leurs qualifi-

cations particulières. C'est l'horizon d'universalité qui permet à chacun de ne pas rester prisonnier de ses seules communautés d'appartenance ou d'élection, héritées ou choisies.

Dominique SCHNAPPER, « La communauté des citoyens, utopie créatrice », *Le Monde*, 11 novembre 2004.

- 1 – Sur quels principes politiques et juridiques est fondée la citoyenneté selon l'auteur.
- 2 – Pourquoi cette conception de l'égalité ne prend-elle pas en considération l'appartenance de chaque individu à des communautés diverses (familiales, culturelles, religieuses) ?

Document 12

L'égalité des chances et la justification des inégalités de situation

L'égalité méritocratique des chances reste la figure cardinale¹ de la justice scolaire. Elle désigne le modèle de justice permettant à chacun de concourir dans une même compétition sans que les inégalités de la fortune et de la naissance ne déterminent directement ses chances de succès et d'accès à des qualifications scolaires relativement rares. En hiérarchisant les élèves en fonction de leur seul mérite, l'égalité des chances est censée évacuer les inégalités sociales,

caractérisent tous les individus. Ce type d'égalité est au cœur de la justice scolaire dans les sociétés démocratiques, c'est-à-dire dans les sociétés qui considèrent que tous les individus sont libres et égaux en principe, mais qui admettent aussi que ces individus soient distribués dans des positions sociales inégales. Autrement dit, l'égalité des chances est la seule façon de produire des inégalités justes quand on considère que les individus sont fondamentalement égaux et que le seul mérite

prestige, de pouvoir qu'entraînent les différences de performances scolaires.

1. Cardinale : centrale.

François DUBET, *L'École des chances : qu'est-ce qu'une école juste ?*, Éditions du Seuil, 2004.

Donnez une définition de l'égalité des chances et expliquez la phrase en italique.

Depuis vingt ans, l'expression *égalité des chances* tend de plus en plus à se substituer au terme *égalité* et à l'idée d'*égalité des situations*. [...] Les juristes notent l'ambivalence et l'ambiguïté de la notion d'égalité des chances qui se situe, disent-ils, « à mi-chemin de l'égalité des droits et de l'égalité des situations » (Koubi et Guglielmi, 2000). [...]

Aujourd'hui, dans une période où les inégalités sociales se sont fortement accrues, l'usage de la notion d'égalité des chances pose pour le moins problème. Dès 1974, les auteurs de *L'Anti-économie*¹ observaient avec lucidité que la notion d'égalité des chances « est le meilleur moyen de légitimer et de renforcer le principe de l'inégalité sociale ». Le juriste Yves Poirmeur, à qui nous empruntons la citation précédente,

rappelle aussi [...] que cette notion structurellement contradictoire est bien au service des inégalités puisqu'elle pose les inégalités comme allant de soi, comme inéluctables : « Elle présuppose l'inégalité puisque la chance suppose la possibilité de s'élever à un niveau supérieur dans une société stratifiée. Mais, d'autre part, elle présuppose l'égalité puisqu'elle implique que les inégalités inhérentes à cette société stratifiée doivent être neutralisées à chaque génération, afin que les individus

La difficile articulation des trois définitions de l'égalité

puissent réellement développer leurs capacités personnelles. » [...] Le jeu de l'égalité place théoriquement les individus dans une situation identique au départ, mais la chance censée se développer librement assure la reproduction et la consécration des inégalités.

1. Jacques ATTALI et Marc GUILLAUME, coll. Quadrige, PUF.

Alain BIHR et Roland PFEFFERKORN, « Inégalité des chances ou inégalité des situations ? », *Cahiers français*, n° 314, mai-juin 2003.

Pourquoi l'égalité des chances suppose-t-elle une certaine égalité des situations ? En quoi ce principe contient-il une contradiction selon les auteurs ?

Pour montrer l'insuffisance des seules garanties procédurales d'égalité des chances (au moins au regard du principe de mérite), [...] [imaginons] une société tournée vers des valeurs de combat et dans laquelle, génération après génération, la classe dominante a été dirigée par une classe de guerriers. Dans un esprit d'égalité des chances, une réforme est introduite : l'accès à la classe des guerriers sera déterminé sur de strictes bases procédurales (en fonction des qualités propres à vaincre au combat). La structure de la société reste toutefois remarquablement inchangée : les enfants déjà nés dans la classe guerrière, mieux alimentés et aux talents de combativité mieux développés et entraînés, gagnent en effet de façon

écrasante dans des joutes pourtant organisées sans aucun favoritisme à leur égard. Dans cette société, l'accès à la classe guerrière dominante a maintenant lieu dans des conditions apparemment impartiales. Ces conditions ne semblent cependant pas répondre à l'idée que nous nous faisons d'une compétition dans des conditions équitables, puisque certains ont déjà au départ l'équivalent d'une longueur d'avance.

Cet exemple [est présenté] comme un argument qui *pourrait* être avancé pour demander une égalisation allant au-delà de la pure procédure méritocratique. Il [est] aussi [utilisé] pour montrer les tensions entre le principe d'égalité et un principe d'autonomie familiale (assurer une véritable égalité

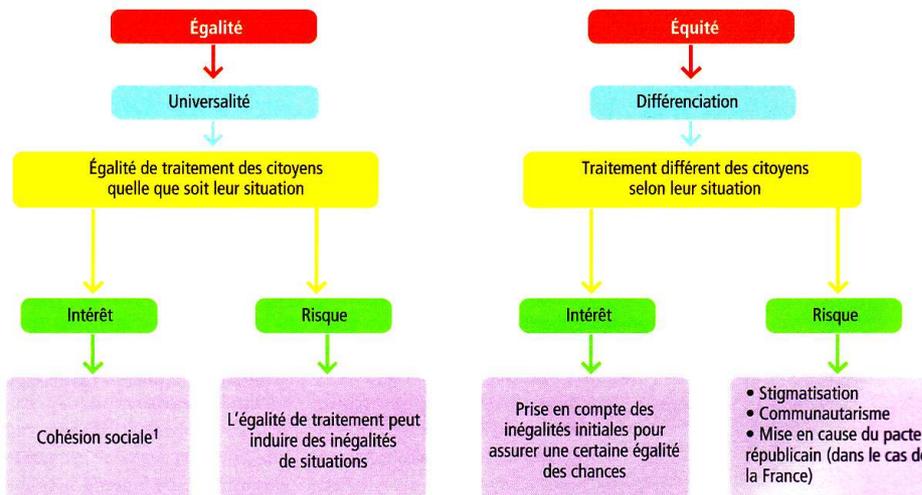
des chances demanderait à intervenir dans les conditions d'éducation au sein de la famille, et donc, peut-être, à mettre en danger le principe de liberté).

Véronique MUNOZ-DARDÉ,
La Justice sociale, Nathan-Université, 2000.

En adaptant le raisonnement présenté dans le texte à l'école, quels sont les obstacles à l'égalité des chances à l'école ?

Document 14

Le choix entre égalité et équité



1. Dans le cas de la France, la base de cette cohésion est le pacte républicain qui se fonde sur l'article 1^{er} de la Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »
D. Chamblav, Bréal, 2007.

En complément des documents 9 et 11 P192-193 dans le livre

Document 15 Plus on partage le gâteau, moins il y en a ?

Si les hommes naissent égaux en droit, ils ne sont pas tous aussi bien armés pour la vie économique. Chacun de nous hérite de ses parents un ensemble de gènes, mais aussi un environnement social et culturel qui contribuent à déterminer sa productivité. Les individus les plus productifs obtiennent en général des revenus plus élevés, selon la valeur que le marché attribue à leurs talents. Pourtant, nul n'est responsable de ses gènes ou du milieu dans lequel il est né ; personne n'a mérité d'être plus productif que son voisin ou de bénéficier d'une compétence très valorisée par le marché. Les inégalités économiques dues à des différences de productivité qui ne relèvent pas de l'effort personnel mais de circonstances liées au hasard de la naissance sont donc injustes. Faut-il pour autant viser à l'égalité parfaite ? On pourrait imaginer de collectiviser l'ensemble du PIB français et d'en

faire soixante millions de parts égales, d'environ 25 000 euros par habitant et par an. On réaliserait ainsi l'idéal communiste : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins¹. »

Comme l'observation des sociétés communistes l'a prouvé à l'environnement, cette formule pêche parce qu'elle oublie que, travailler étant pénible, chacun n'accepte de le faire que contre rémunération. Si mon revenu est indépendant de mon travail, je n'ai aucune raison de travailler ; le PIB français s'en trouvera réduit de manière très minime et mon revenu en sera à peine affecté. Comme chaque Français peut se faire ce raisonnement, le PIB par habitant risque d'être bien plus proche de zéro que des 25 000 euros évoqués plus haut. C'est ce qu'on appelle en économie le « problème du passager clandestin » : chacun a intérêt à profiter d'un voyage sans payer son billet, mais, si personne ne paie,

le voyage n'aura pas lieu faute de financement.

Cette leçon est générale : à trop vouloir égaliser les parts du gâteau, on risque de réduire sa taille totale. La difficulté en ce domaine est de parvenir à quantifier cette intuition afin de construire le barème de l'impôt idéal pour une société donnée.

1. Citation tirée de Karl Marx et Friedrich Engels, *L'Idéologie allemande*, 1845.

Bernard SALANIÉ, *L'Économie sans tabou*, Le Pommier, 2004.

Complément du document 21 P 198 dans le livre

	Revenu d'activité	Écart en 1989	Écart ² en 1993	Écart en 2003
Personnes seules ¹	0,5 Smic	- 32 %	- 1 %	+ 10 %
	1 Smic	+ 41 %	+ 50 %	+ 53 %
Parents isolés avec 2 enfants	0,5 Smic	+ 8 %	+ 7 %	+ 11 %
	1 Smic	+ 49 %	+ 45 %	+ 36 %
Couple avec 2 enfants	0,5 Smic	- 3 %	- 2 %	+ 3 %
	1 Smic	+ 14 %	+ 13 %	+ 16 %
Couples avec 4 enfants	0,5 Smic	+ 5 %	- 1 %	+ 2 %
	1 Smic	+ 34 %	+ 25 %	+ 18 %

1. Vivant dans un logement non éligible à l'aide personnalisée au logement.
2. L'aide médicale n'est pas prise en compte en 1993 : elle était en effet très diversement répartie à cette époque.

► FICHE OUTIL 1

Source : Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Rapport 2004. *Alternatives économiques*, n° 245, mars 2006.

1 – Reformulez les données entourées.

2 – Quel problème révélait ces deux données ? Comment évolue schématiquement les autres données ?

Si le revenu que tire une personne de son retour éventuel à l'emploi est proche, voire inférieur à celui qu'elle obtient par les aides sociales, il

est à craindre que cette personne ne soit piégée dans une « trappe à pauvreté » : sa situation est médiocre, mais l'emploi qui pourrait être la

première marche permettant de l'améliorer ne présente pas d'avantage financier significatif, tout en présentant un risque sérieux de perte de

ressources. [...] Une comparaison relativement complète effectuée par l'Insee donne à penser que, du fait des réformes intervenues ces dernières années¹, un Rmiste qui prend un emploi est généralement gagnant financièrement, même si ce gain est très modeste. [...]

La comparaison du salaire et de l'allocation ne suffit toutefois pas. De nombreuses prestations sous condition de ressources sont en fait liées à un statut, de sorte que la personne qui passe du statut de Rmiste à celui de salarié perd aussi le bénéfice de l'allocation logement à taux plein automatique, de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle ; c'est aussi la suppression de la prime de Noël, la fin du droit à la couverture maladie universelle (CMU) gratuite et l'obligation de

payer à nouveau un abonnement téléphonique à plein tarif. De nombreuses aides locales sont également supprimées. Et les dettes fiscales suspendues sont à nouveau exigibles. Inversement, l'emploi trouvé est généralement précaire. Il serait donc compréhensible que les bénéficiaires de minima sociaux hésitent à reprendre un emploi dans ces conditions.

En général, les études empiriques disponibles concluent qu'il n'existe pas de telles trappes. [...] Il faut aussi tenir compte des droits auxquels l'emploi donne accès, notamment en matière de chômage et de retraite. Un emploi peu rémunérateur peut aussi être un point d'appui pour trouver mieux ensuite. [...] Au-delà des arguments économiques, l'emploi aide à se construire une image positive de soi-même, une place dans la société et

un réseau de sociabilité, ce qui le rend désirable en soi et pèse probablement dans les décisions des personnes.

1. Notamment la possibilité de cumuler salaire et RMI pendant quelques trimestres et la « prime pour l'emploi » (PPE) versée aux titulaires de bas revenus.

Arnaud PARIENTY, « L'assistance décourage-t-elle l'emploi ? », *Alternatives économiques*, n° 245, mars 2006.

1 – Quels mécanismes désincitent les titulaires de minima sociaux à accepter un emploi ?

2 – Pourquoi parle-t-on alors de « trappe à pauvreté » ou de « trappe à inactivité » ?

3 – Pourquoi malgré cela, il n'y a pas de « trappes » de grande ampleur ?